Nations Unies A/CN.4/L.985

Assemblée générale

Distr. limitée
2 juin 2023
Français
Original : anglais, espagnol et français seulement

Commission du droit international
Soixante-quatorzième session
Genève, 24 avril-2 juin et 3 juillet-4 août 2023

Moyens auxiliaires de détermination des règles de droit international

Textes et titres des projets de conclusions 1, 2 et 3 provisoirement adoptés par le Comité de rédaction

Projet de conclusion 1
Objet

Les présents projets de conclusion concernent le recours aux moyens auxiliaires aux fins de détermination des règles de droit international.

Projet de conclusion 2
Catégories de moyens auxiliaires de détermination des règles de droit international

Les moyens auxiliaires de détermination des règles de droit international comprennent :

a) Les décisions des juridictions ;

b) La doctrine ;

c) Tout autre moyen auquel il est généralement fait recours pour aider à la détermination des règles de droit international.

Projet de conclusion 3
Critères généraux d'appréciation des moyens auxiliaires de détermination des règles de droit international

Aux fins de l'appréciation du poids à accorder aux moyens auxiliaires de détermination des règles de droit international, une attention devrait être portée, *inter alia*, à :

a) Leur degré de représentativité ;

b) La qualité du raisonnement ;

c) La compétence des personnes concernées ;

d) Le degré d'accord entre les personnes concernées ;

e) L'accueil reçu de la part des États et autres entités ;

f) S'il y a lieu, le mandat conféré à l'organe.

Merci de recycler